



Découvrir,
Apprendre,
Coopérer



Renseignements

SECRETARIAT ÉCOLE DES SPORTS

30 rue Pasteur ou 14 avenue Henri Barbusse
service.sports@annemasse.fr
04 50 84 59 17

L'école des sports ne gère pas l'organisation et les demandes d'inscriptions dans les clubs sportifs. Un guide des sports est à votre disposition à la Maison des Sports pour les contacter directement.

Lieux de rendez-vous

MAISON DES SPORTS

30 rue Pasteur ou 14 avenue Henri Barbusse, Annemasse
04 50 84 59 17

COMPLEXE ROBERT SALLAZ

2 rue Albert Curioz, Annemasse
04 57 43 04 73

GYMNASE JEAN MERMOZ

16 rue de La Bruyère, Annemasse

GYMNASE CAMILLE CLAUDEL

55 rue de Romagny, Annemasse
04 50 74 88 11

DESIGN & IMPRESSION KALISTÈNE

ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS DE LA VILLE D'ANNEMASSE

2022 / 2023



Le sport,
école de la vie !

L'École Municipale des Sports propose une offre sportive, éducative et pédagogique à l'ensemble des enfants et jeunes tout au long de l'année. Des éducateurs sportifs diplômés et expérimentés les encadrent.

ACTIVITÉS DES MERCREDIS

ENFANTS NÉS ENTRE 2011 ET 2016

PÉRIODE 1 du mercredi 21 septembre au mercredi 19 octobre 2022 (5 séances)

PÉRIODE 2 du mercredi 9 novembre au mercredi 14 décembre 2022 (6 séances)

PÉRIODE 3 du mercredi 4 janvier au mercredi 1^{er} février 2023 (5 séances)

PÉRIODE 4 du mercredi 22 février au mercredi 5 avril 2023 (6 séances)

PÉRIODE 5 du mercredi 26 avril au mercredi 28 juin 2023 (10 séances)



CHANGEMENT D'ACTIVITÉS ENTRE CHAQUE PÉRIODE DE VACANCES, MATÉRIEL MIS À DISPOSITION

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

PÉRIODE 1 ET 2

inscriptions dès le mardi 30 août, à partir de 7 h, sur le site internet de la Ville, rubrique « fil info » (<https://www.annemasse.fr/>) et au forum des sports le samedi 3 septembre de 10 h à 13 h

PÉRIODE 3 ET 4

inscriptions dès le mardi 29 novembre, à partir de 7 h, sur le site internet de la Ville, rubrique « fil info »

PÉRIODE 5

inscriptions dès le mardi 4 avril, à partir de 7 h, sur le site internet de la Ville, rubrique « fil info »

STAGES VACANCES SCOLAIRES

À ANNEMASSE ET ENVIRONS, LAC, MONTAGNE, CAMPAGNE



S'épanouir, explorer, prendre confiance en soi



INSCRIPTIONS AUX STAGES SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE, À PARTIR DE 7 H :

Vacances d'Automne : inscriptions le mardi 4 octobre

Vacances de Noël : pas de stage

Vacances de Février : inscriptions le mardi 17 janvier

Vacances de Printemps : inscriptions le mardi 21 mars

Vacances d'Été : inscriptions le mardi 13 juin

- Stage du **lundi au vendredi** de **9 h à 17 h** (sauf jour férié)
- **Présence obligatoire chaque jour**
- Accueil à **8h45**
- Prévoir un **pique-nique** et la **tenue sportive**
- **Matériel sportif mis à disposition** par le service des sports (VTT, casque, protections, kayak, skis, roller, etc)

Stages ouverts aux enfants scolarisés en élémentaire et aux adolescents selon les périodes (voir site internet de la Ville).

EN VERTU DU CONTEXTE SANITAIRE, LES PROGRAMMES ET LES DATES D'INSCRIPTIONS SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MODIFIÉS

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE DES SPORTS (MERCREDIS & STAGES VACANCES)

- Programme à consulter régulièrement sur le site internet de la Ville
- Demandes annemassiennes prioritaires
- Places attribuées selon l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles
- Absence de l'enfant à signaler au plus tard avant 9 h, le jour de l'activité par téléphone au **04 50 84 59 17** et certificat médical à envoyer à service.sports@annemasse.fr sous 48 heures à partir du premier jour de l'absence pour décompter la séance
- Toute information des parents est à envoyer à service.sports@annemasse.fr en précisant l'identité de l'enfant concerné (absence, certificat médical...)
- Aucun changement, aucune annulation autorisés
- Facturation le mois suivant les activités ; paiement en ligne ou au service régie unique, en mairie, par CB, chèque ou espèces

TARIFS 2022-2023

Les tarifs des activités de l'École des Sports sont définis en fonction du Quotient Familial.

Tranche Quotient Familial / Hors commune	< 700	700-900	900-1100	1100-1350	1350-1500	1500-1700	1700-2000	2000-2500	2500-3000	> 3000	Hors commune
	Sessions 1h	0,60€	0,90€	1,20€	1,50€	1,80€	2,10€	2,40€	2,70€	3,00€	3,30€
Sessions 2h	1,20€	1,80€	2,40€	3,00€	3,60€	4,20€	4,80€	5,40€	6,00€	6,60€	6,60€
Sessions 3h	1,80€	2,70€	3,60€	4,50€	5,40€	6,30€	7,20€	8,10€	9,00€	9,90€	9,90€
Sessions 4h	2,40€	3,60€	4,80€	6,00€	7,20€	8,40€	9,60€	10,80€	12,00€	13,20€	13,20€
Mercredi 5h	3,00€	4,50€	6,00€	7,50€	9,00€	10,50€	12,00€	13,50€	15,00€	16,50€	16,50€
Mercredi 6h	3,60€	5,40€	7,20€	9,00€	10,80€	12,60€	14,40€	16,20€	18,00€	19,80€	19,80€
Mercredi 7h	4,20€	6,30€	8,40€	10,50€	12,60€	14,70€	16,80€	18,90€	21,00€	23,10€	23,10€
Journée Ski alpin	10€	14€	19€	24€	29€	34€	38€	43€	48€	53€	53€
Vacances	5€	7€	10€	12€	14€	17€	19€	22€	24€	26€	26€

Tarif à faire calculer au service « régie unique » en mairie chaque année scolaire.

Constitution du dossier pour les personnes travaillant en France et/ou en Suisse, apporter originaux et copies :

- du livret de famille
- de la dernière attestation CAF
- d'un justificatif de domicile daté de moins de trois mois
- du dernier avis d'imposition

Et pour les personnes travaillant en Suisse, apporter en plus, les documents spécifiques à la Suisse (originaux et copies), soit :

- le certificat suisse de salaire de la même année que l'avis d'imposition français
- le document attestant des allocations familiales perçues en Suisse (si pas d'attestation, calcul effectué par défaut)

ATTENTION : Si vous ne fournissez pas les pièces demandées avant la facturation qui a lieu à chaque début de mois, le tarif maximum est appliqué